

Le Courrier de Balbec



ASSOCIATION DES PROPRIETAIRES IMMOBILIERS DE CABOURG

N° 36 – Troisième trimestre 2009

Site internet : blog.apic-cabourg.fr

L'EDITORIAL

Où en est la ZPPAUP? Après l'agitation de la saison et pendant les mois à venir, nous souhaitons mener une enquête sur les progrès dans la protection architecturale et paysagère de Cabourg depuis l'adoption de son principe, il y a pratiquement dix ans.

Nous essaierons également de mieux vous faire connaître **quelques sites culturels et sportifs de notre ville balnéaire**, comme par exemple le Garden Tennis, le Golf du Hôme, le Pôle nautique sur l'estuaire de la Dives ou encore le Centre culturel Bruno Coquatrix qui abrite le jumelage.

Nous parlerons de **ce qui nous soucie** donc entre autres du projet de piste cyclable sur la digue et de l'état préoccupant de la dune. Nous n'oublierons pas le désordre dans nos rues consécutif à un calendrier de ramassage mal compris et difficile à suivre, surtout pour nos résidents secondaires. Les sujets ne manquent

pas qui nous donneront des « grains à moudre ». Pour preuve : le nombre et l'étendue des sujets abordés au cours de notre Assemblée générale du mois d'août. M.L.H.

ASSEMBLEE GENERALE

Vendredi 7 août 2009

L'Assemblée est ouverte par la présidente, Marie-Luise Herschtel, qui salue les administrateurs et adhérents présents. Elle se réjouit de la participation des élus, en particulier du Dr. J.P.Henriet, maire de Cabourg, et de M. O. Colin, président de la CCED.

Partie statutaire

° **Le rapport sur l'Assemblée Générale de 2008**, paru dans le Courrier de Balbec, est soumis au vote et approuvé à l'unanimité.

° Le trésorier Christian Valin présente le **rapport financier 2008** en soulignant la bonne santé financière de l'A.P.I.C. qui ne vit que des cotisations de ses adhérents, ainsi

que le **budget prévisionnel 2009**. Rapport et budget sont approuvés.

° Après appel à candidature, M. Alain Juliard avait accepté de faire partie du **Conseil d'Administration**. Il a été maire-adjoint à Boulogne-Billancourt, poste dans lequel il s'est particulièrement occupé des associations et de problèmes d'environnement. Il est élu à l'unanimité.

° Le maintien, pour 2010, de la **cotisation à 15,- €** par personne et par couple est approuvé.

Rapport moral

Dans son rapport moral, la présidente souligne la **recherche du dialogue** avec les adhérents et les élus sur les grands et petits sujets et projets de Cabourg et de la Communauté de communes.

C'est sur ce dialogue que s'appuie le travail essentiel de l'A.P.I.C. tout au long de l'année : **l'information** via le « Courrier de Balbec » et le site internet <http://blog.apic-cabourg.fr> .

Aussi bien pour la Ville que pour la CCED, cette information concerne notamment la sécurité, les dépenses, recettes et dettes, l'état du patrimoine et de l'environnement (nuisances...) ainsi que les investissements réalisés et projetés pour améliorer la qualité de vie à Cabourg.

Pour **la sécurité**, les préoccupations de l'association concernent le patchwork des forces de l'ordre sur la CCED (gendarmerie, police nationale, police municipale), et les inévitables difficultés de coordination qui en découlent.

Quant aux **réalisations de la ville et de la CCED** qui sont toutes deux

des collectivités actives et inventives, **l'A.P.I.C. met quelques bémols** aux félicitations d'usage.

Pour la Ville, cela concerne entre autres :

° le poste de secours N° 2 et son prix considéré comme trop élevé ;

° les voies d'accès au Carrefour Market jugées améliorables ;

° l'absence d'épicerie de dépannage à l'ouest de Cabourg ;

° la nécessaire orientation vers l'est de Cabourg du programme de réfection de la voirie ;

° le nouvel aménagement de la plage conduisant à une multiplication de locaux démontables à l'esthétique contestable ;

° la mise en conformité de Cabourg avec les nouvelles règles européennes, très contraignantes pour le profil des eaux de baignade ;

° la fermeture du cinéma du Casino, pourtant tellement apprécié par les visiteurs de Cabourg.

Pour la CCED, l'A.P.I.C. attire l'attention sur :

° le coût phénoménal du programme d'assainissement, station d'épuration comprise ;

° les débuts prometteurs mais difficiles du tri dit sélectif, car mal compris par la population ;

° la faisabilité d'une police d'environnement etc.

Enfin, l'A.P.I.C. considère comme rassurant d'entendre que **la stabilité de la fiscalité locale représente une obligation pour nos élus**. Cette affirmation est d'autant plus

précieuse que la tentation est grande pour nos collectivités territoriales de rechercher le remède à la crise économique dans la multiplication des investissements, espérant ainsi créer des emplois. Or l'activité publique, par définition « non lucrative », ne peut que maintenir des emplois sur le court terme, ce qui est déjà très bien. La condition est toutefois de renoncer à toute augmentation des taux d'imposition pour éviter de détruire des emplois par ailleurs.

Intervention du maire de Cabourg

Après avoir énuméré tous les moyens que la Ville se donne pour **améliorer l'information** (réunions publiques, visites par secteurs et chantiers, réunions de quartier), le Dr. Henriette dessine un vaste panorama des réalisations à Cabourg.

Il se félicite des **réussites** que représentent le nouveau marché, l'aménagement inter-âge du parc de l'Aquilon et la réorganisation davantage concurrentielle de la gestion de la plage. Quant aux installations « algeco », le fait qu'elles soient démontables devrait, à ses yeux, les rendre acceptables.

Côté **voirie**, le maire souligne les très grands efforts de la Ville pour l'améliorer et annonce que l'est de Cabourg ne sera plus oublié dans les programmes futurs. Des travaux ont d'ailleurs commencé sur l'avenue du Commandant Touchard. Par ailleurs, la longueur des **pistes cyclables** va être doublée avec l'espoir de pédaler agréablement, un jour prochain, de Cabourg à Bénouville et de Cabourg à Houlgate. Quant au **poste de secours n° 2**, il justifie son prix élevé par la générosité architecturale et la qualité de la construction.

En réponse aux inquiétudes d'A.P.I.C. concernant un « emballement » des investissements publics en temps de crise, le maire souligne l'effort financier considérable du groupe Accor qui investit environ 6 millions € dans la **rénovation du Grand Hôtel** pour le transformer en « 5 étoiles », effort auquel s'ajoute celui de la Ville pour 1 million € consacré au ravalement. En revanche, les travaux en vue de la création d'un établissement de **thalasso-thérapie**, un investissement d'environ 45 millions € créant autour de 109 emplois, avaient bien débuté mais sont actuellement différés d'au moins un an. En ce qui concerne le **cinéma du Casino**, le maire fait remarquer qu'il s'agit d'une exploitation privée, englobée dans la délégation du Casino Partouche, qui connaît actuellement des difficultés, y compris pour trouver un nouvel exploitant. La mairie ne pourra pas aller plus loin dans son soutien qui lui a déjà coûté fort cher.

Côté **sécurité**, la saison a été calme aux yeux du maire. Police et gardiens ont été présents. Une **vidéosurveillance** des secteurs sensibles de la ville est prévue pour l'année prochaine dont les points d'installation seront choisis par la commission de sécurité.

Les **réserves foncières** de Cabourg s'agrandissent mais les terrains récemment achetés (EDF, garage Mesnier) seraient pollués et ne seraient donc utilisables que de façon restreinte (essentiellement parkings).

Se prêtant volontiers au jeu traditionnel **questions-réponses**, le maire rassure l'assistance sur un certain nombre de sujets en promettant des solutions satisfaisantes.

Il en est ainsi pour une **supérette de dépannage** (90m²), prévue dans les nouvelles constructions à l'ouest. Quant aux **problèmes d'embouteillages**, amenés en saison par le nouveau Carrefour Market et en d'autres secteurs de la ville, la solution dépendra des accords à trouver avec le Conseil général sur la politique de circulation autour de Cabourg. En revanche, les réponses du maire concernant **l'avenir incertain du cinéma du Casino** et la **prolifération des bicyclettes sur la digue**, provoquent des remous dans la salle. En effet, supprimer les plates-bandes sur la digue pour faire place à une piste cyclable, n'est pas du goût de tout le monde.

Intervention du président de la CCED

M. O. Colin est écouté avec attention quand il présente les missions essentielles de la CCED, souvent méconnues du grand public. Il s'étend particulièrement sur trois grands sujets : la maîtrise des dépenses pour stabiliser la fiscalité, la promotion du Pôle nautique sur l'estuaire de la Dives et les grandes orientations de la politique de déchets des six communes réunies dans la CCED.

Stabilité de la fiscalité et maîtrise des dépenses : cette stabilité représentant pour le président un des leitmotivs de son mandat, les projets de construction d'un Hôtel communautaire et d'un Espace culturel se trouvent gelés. En revanche, il faudra reloger la CCED qui se trouve hébergée provisoirement dans des locaux prêtés par Cabourg. Au coût de 680 000 € dont 50% obtenus par des subventions, des bâtiments modulables dans la ZAC de la Vignerie à Dives sont prévus à cet effet pour la

fin de l'année. Seule lueur sur cet horizon en relative grisaille : la promesse d'une piscine à l'ouest de Cabourg.

Le Pôle nautique sur l'estuaire : selon M. O. Colin, les potentialités nautiques de l'estuaire de la Dives sont considérables. « C'est un endroit remarquable. Ce plan d'eau pourrait devenir le 1^{er} de la côte. S'il était actuellement plein de bateaux, il se situerait tout juste après Ouistreham ».

La CCED investit d'ores et déjà 700 000 € pour ce pôle nautique, par exemple pour la capitainerie à Dives dont les locaux étaient dans un état déplorable et sans sécurité.

Toutefois, cet ensemble portuaire dont la gestion est une délégation de service public, est actuellement en déficit car ce plan d'eau n'est pas assez rempli. Il manque environ 150 bateaux. D'où, pour le président, la nécessité d'un intense travail de communication pour attirer des navigateurs. D'où également la volonté de rendre l'ensemble plus beau jusqu'à la gare de Dives et aux routes d'accès, et de rendre les alentours attractifs, surtout du côté de Cabourg, pour encourager les investissements privés (parkings de voitures et de bateaux améliorés, hôtels et appartements).

La politique des déchets : pour stabiliser la taxe dite des **ordures ménagères** (OM), d'ailleurs inchangée depuis 4 ans, des économies sont nécessaires. Selon le président, elles peuvent être réalisées en combinant incinération et enfouissement des OM et en développant le Tri, dit sélectif. Cette année déjà, 100 000 € d'économies seraient réalisés. Pour l'année

prochaine, la CCED attend 200 000 € d'économies.

Pour le président, **l'expérience de tri** n'était pas parfaite cette année. Il est vrai qu'il est difficile pour l'administration de réorienter les habitudes de la population : suivre un calendrier contraignant des tournées (OM, sacs jaunes, encombrants, déchets verts) et prendre des initiatives et du temps pour se procurer le matériel adéquat (cartes de déchetteries, sacs jaunes etc.) Toutefois, le tonnage collecté aurait déjà considérablement augmenté, y compris en raison du maintien des conteneurs pour l'apport volontaire. Pour la CCED, les prochains pas seront la réduction des passages classiques OM et la valorisation des déchets verts par compostage à la station d'épuration.

Pour le président, c'est l'évidence: ces économies ne peuvent être faites que **«si tout le monde est un tout petit peu plus sérieux»**. Comment faire ? Réglementer via des arrêtés par les maires pour faire payer, par exemple 150 € pour avoir sorti un matelas le mauvais jour, au mauvais endroit ? Mettre en place une police de l'environnement, par exemple sous forme d'un policier en retraite, pour aller voir ce qui se passe dans les rues ? On le voit : vouloir avoir une ville propre, cela a un coût.

Quant à **la station d'épuration** et aux bassins-tampons, obligatoires pour nos élus en vue d'obtenir des permis de construire et de soutenir le développement durable de Cabourg par une amélioration des eaux de baignade, c'est leur coût qui surprend: 36 millions € pour la construction (dont 47% assurés par des subventions) et au moins 1,5

millions € par an pour le fonctionnement.

Le président de la CCED répond également volontiers aux questions. Face aux exigences d'économies, les adhérents trouvent toutefois injustes de se voir traités d'enfants gâtés et de Cabourgeois aimant les paillettes.

A la fin de l'AG, élus et adhérents se réunissent autour d'un pot amical pour continuer le débat.

Le
bureau

Quelques dates à retenir

26/10 - 01/11 : Semaine de la découverte

27/10 - 02/11 : Exposition Comité de jumelage

31/10 : Musique de chambre, Salle des fêtes

10 -11/12 : Rencontres européennes des artistes

Le Courrier de Balbec

N°ISSN : 1283-9299

Rédaction du N° 36 terminée le 10/10/09